

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-neuf septembre deux mil dix-neuf et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019,

- Communications,

- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Décision 2019-20 : Extension du dispositif de vidéoprotection urbaine,
 - Décision 2019-21 : Mission d'étude portant sur la réalisation de cheminements pour piétons sur les berges de Seine et allée Jean Sorbier et mise en œuvre d'une clôture square Pierre Dac,
 - Décision 2019-22 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de démolition, déconstruction, désamiantage d'un bâtiment préfabriqué,
 - Décision 2019-23 : Mise en place du SEPA Trésor pour les prélèvements d'échéances d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations,
 - Décision 2019-24 : Avenant 1 au bail du local IEN au 19 bis rue des Annonciades à Meulan-en-Yvelines,
 - Décision 2019-25 : Contrat de migration de concerto V5 vers la gamme Concerto OPUS et évolution vers l'espace citoyen premium de ARPEGE,
 - Décision 2019-26 : Mise en place d'un IPABX pour la gestion des télécommunications des services de l'Hôtel de Ville,
 - Décision 2019-27 : Modification N° 3 du marché public relatif à la rénovation et extension de caméras de vidéoprotection sur le territoire de la ville de Meulan-en-Yvelines,
 - Décision 2019-28 : convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Sylvie Breton,
 - De la décision 2019-29 à 2019-37 et de la décision 2019-41 à 2019-57 et 2019-61 : conventions de prêt aux associations de Meulan-en-Yvelines,
 - Décision 2019-38 : Etude de faisabilité pour le déplacement et/ou la création de deux terrains de sport,

- Décision 2019-39 : Modification N° 1 du marché public relatif à l'aménagement d'une aire de jeux extérieure,
 - Décision 2019-40 : renouvellement de la carte achat public,
 - Décision 2019-58 : hébergement d'une antenne radio implantée sur le toit du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-en-Yvelines-Les Mureaux,
 - Décision 2019-59 : mise à disposition et emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Meulan-en-Yvelines au profit des services de la zone de défense de Paris,
 - Décision 2019-60 : mise à disposition et emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Meulan-en-Yvelines au profit des forces de l'Etat.
- Délibérations :
 1. Modification du tableau des effectifs,
 2. Modification du tableau des effectifs – création de poste,
 3. Modification du tableau des effectifs – suppressions de postes consécutives à la mise en concession de service public du multiaccueil,
 4. Durées d'amortissement,
 5. Admissions en non-valeur,
 6. Détermination des AC définitives 2016,
 7. Décision modificative N° 1,
 8. Convention PayFip Titre,
 9. Ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2020,
 10. Subvention exceptionnelle à l'Athletic Club de Meulan,
 11. Tarification des semaines sportives,
 12. Modification du règlement de fonctionnement du Service d'Accueil Familial,
 13. Rapport annuel 2018 sur la qualité de l'eau.
 - Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD			X	Simone BARBIER	
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA			X	Jean-Marc NEAU	
M.	Jordan FOSSE			X	Florence QUILLET	
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESEQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT			X	Karima HAFID	
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI			X	Marie-Odile BILLET	
Mme	Angéline HUMEZ	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ			X	Yahia MAHDI	
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
Mme	Myriam SENEAL			X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE		X			

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15) présents : 21 votants : 27

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Angeline HUMEZ est désignée secrétaire de séance.

Le Maire appelle au vote du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision 2019-20 : Extension du dispositif de vidéoprotection urbaine,
- Décision 2019-21 : Mission d'étude portant sur la réalisation de cheminements pour piétons sur les berges de Seine et allée Jean Sorbier et mise en œuvre d'une clôture square Pierre Dac,
- Décision 2019-22 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de démolition, déconstruction, désamiantage d'un bâtiment préfabriqué,
- Décision 2019-23 : Mise en place du SEPA Trésor pour les prélèvements d'échéances d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Décision 2019-24 : Avenant 1 au bail du local IEN au 19 bis rue des Annonciades à Meulan-en-Yvelines,
- Décision 2019-25 : Contrat de migration de concerto V5 vers la gamme Concerto OPUS et évolution vers l'espace citoyen premium de ARPEGE,
- Décision 2019-26 : Mise en place d'un IPABX pour la gestion des télécommunications des services de l'Hôtel de Ville,
- Décision 2019-27 : Modification N° 3 du marché public relatif à la rénovation et extension de caméras de vidéoprotection sur le territoire de la ville de Meulan-en-Yvelines,
- Décision 2019-28 : convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Sylvie Breton,
- De la décision 2019-29 à 2019-37 et de la décision 2019-41 à 2019-57 et 2019-61 : conventions de prêt aux associations de Meulan-en-Yvelines,
- Décision 2019-38 : Etude de faisabilité pour le déplacement et/ou la création de deux terrains de sport,
- Décision 2019-39 : Modification N° 1 du marché public relatif à l'aménagement d'une aire de jeux extérieure,
- Décision 2019-40 : renouvellement de la carte achat public,
- Décision 2019-58 : hébergement d'une antenne radio implantée sur le toit du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-en-Yvelines-Les Mureaux,
- Décision 2019-59 : mise à disposition et emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Meulan-en-Yvelines au profit des services de la zone de défense de Paris,
- Décision 2019-60 : mise à disposition et emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Meulan-en-Yvelines au profit des forces de l'Etat.

DELIBERATIONS

N° 12738 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **DECIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Suppressions des postes suivants :

- Un poste de rédacteur à temps complet
- Un poste de technicien à temps complet
- Un poste d'assistante maternelle en CDI à temps complet.

Création du poste suivant :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- **PRECISE** que les dispositions susmentionnées sont effectives à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 12739 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **DECIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivant :

Création du poste suivant :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- **PRECISE** que les dispositions susmentionnées sont effectives à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 12740 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES CONSECUTIVES À LA MISE EN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU MULTIACCUEIL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **DECIDE** d'approuver les modifications du tableau des effectifs suivant :

Suppressions des postes suivants :

- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps complet
- 8 postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet.
- **PRECISE** que les dispositions susmentionnées sont effectives à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 12741 : DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **ADOpte** les durées d'amortissement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

CATEGORIE D'AMORTISSEMENT	Durée conseillée (comptabilité M14)	Durée retenue
Bien de faible valeur inférieure à 500€	1 an	1 an
Logiciel	2 ans	2 ans
Véhicule (voiture, petit véhicule technique immatriculé...)	5 à 10 ans	10 ans
Camion et véhicule industriel	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	7 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans
Matériel classique	6 à 10 ans	8 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	25 ans
Installation et appareil de chauffage	10 à 20 ans	15 ans
Appareils de levage - Ascenseur	20 à 30 ans	20 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	7 ans
Équipement de garage et d'atelier	10 à 15 ans	12 ans
Équipement des cuisines	10 à 15 ans	10 ans
Équipement sportif	10 à 15 ans	10 ans
Installation de voirie (mobilier urbain, vidéoprotection...)	20 à 30 ans	20 ans
Plantations	15 à 20 ans	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 à 30 ans	20 ans
Bâtiment léger, abris	10 à 15 ans	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	15 à 20 ans	15 ans
Installation électrique et téléphonique	15 à 20 ans	15 ans
Frais d'études, frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	5 ans
Frais de recherches et développement	5 ans	5 ans
Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (bénéficiaire = personne de droit privé)	5 ans	5 ans
Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études (bénéficiaire = personne de droit public)	15 ans	15 ans
Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises	30 ans	30 ans
Subvention d'équipement versée finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).	40 ans	40 ans

N° 12742 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **AUTORISE**

- la prise en compte des créances éteintes par décisions judiciaires pour un total de 743,21€ :

Créances éteintes – 6542 - liste 3621400233	
Année	Montant
2018	476.96
2017	266.25
Total	743.21

3 particuliers et 0 entreprise

- o l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables pour un total de 8 985,54 € :

Créances à admettre en non-valeur 6541 - liste 3929250533	
Année	Montant
2018	53.75
2017	337.64
2016	2321.11
2015	489.64
2014	1528.45
2013	2115.23
2012	148.76
2011	328.23
2010	255.83
2009	359.7
2008	364.48
2005	520.50
1999	123.51
1998	38.71
Total	8985.54

44 particuliers et 6 entreprises et 1 Collectivité

Soit un total de 9 728,75 €.

N° 12743 : DETERMINATION DES AC DEFINITIVES 2016

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **APPROUVE** les attributions de compensation définitives 2016 fixées par délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2019 telle que présentée en annexe lors de l'assemblée, soit pour Meulan-en-Yvelines :

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2016
MEULAN-EN-YVELINES	-1 596 858,00

N° 12744 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des Finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **ADOpte** la décision modificative comme suit :

Décision modificative N° 1 en fonctionnement :

Chapitre	Articles	Fonction	Dépenses	Recettes
011	611 – Contrats de prestations de services	64	190 000 €	-
012	64111 – Rémunération principale	64	- 190 000 €	-
TOTAL			0 €	0 €

Pour information, écritures de cession d'ordre non budgétaire réalisées :

Chapitre	Articles	Fonction	Dépenses	Recettes
042	675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	01	12 343.40 €	-
042	6761 – Différence sur réalisation (positives) transférées en investissement	01	15 476.60 €	-
77	775 – Produits des cessions d'immobilisation	01	-	27 820 €

N° 12745 : CONVENTION PAYFIP TITRE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à « PayFip Titre » avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ainsi que tous documents afférents à cette opération.

N° 12746 : OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE – ANNEE 2020

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** l'autorisation donnée aux magasins de commerce de détail (alimentation, parfumerie et produits de beauté, fourniture de bureaux et librairie, jeux et jouets, habillement et chaussures, horlogerie-bijouterie, fleuriste, photographe, droguerie-quincaillerie) situés sur le territoire de la ville à ouvrir 12 dimanches : 9 février (Saint Valentin), 1^{er} mars (fête des grands-mères), 12 avril (Pâques), 7 juin (fête des mères), 21 juin (fête des pères), 4 octobre (fête des grands-pères), 11 octobre (Festival des fromages), 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 12747 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ATHLETIC CLUB DE MEULAN

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l' Athletic Club de Meulan d'un montant de 2500 € (deux mille cinq cent euros),
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019, chapitre 67, nature 6745.

N° 12748 : TARIF DES SEMAINES SPORTIVES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** les modifications de tarifs suivantes :

➤ Semaine sportive complète

TRANCHE	QUOTIENT	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
A	QF ≤ 5 000	46,20 €	45,10 €	41,80 €
B	5 000 < QF ≤ 8 000	55,00 €	50,60 €	48,40 €
C	8000 < QF ≤ 12 000	61,60 €	58,30 €	53,90 €
D	12 000 < QF ≤ 18 000	69,30 €	64,90 €	61,60 €
E	18 000 ≤ QF	75,90 €	72,60 €	69,30 €
EXT	<i>Par enfant</i>	135,30 €		

➤ Semaine sportive 4 jours

TRANCHE	QUOTIENT	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
A	QF ≤ 5 000	36,95 €	36,05 €	33,40 €
B	5 000 < QF ≤ 8 000	44,00 €	40,45 €	38,70 €
C	8000 < QF ≤ 12 000	49,25 €	46,60 €	43,10 €
D	12 000 < QF ≤ 18 000	55,40 €	51,90 €	49,25 €
E	18 000 ≤ QF	60,70 €	58,05 €	55,40 €
EXT	<i>Par enfant</i>	108,20 €		

N° 12749 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 La Commission des Finances ayant été consultée,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI, Jean-Claude KERHERVÉ) :

- **APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement du service d'accueil familial tels que ci-annexé, et sa mise en application au 1^{er} septembre 2019.

N° 12750 : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE DE L'EAU

Le Bureau municipal ayant été consulté,
 Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 portant sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – Unité de gestion et d'exploitation : Meulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 Meulan-en-Yvelines, le 26 septembre 2019

Le Maire
 Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
 Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU